



Autorisation de pêche et décharge de responsabilité

Nom et Prénom : A St Front, le :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Pour moi-même, en tant qu'adulte ou en qualité de : (*mère, père, etc.*)

J'autorise les mineurs mentionnés ci-dessous à pêcher au lac de Saint-Front (propriété de Mr et Mme BOSC).
- Les mineurs de - de 14 ans seront obligatoirement accompagnés par un adulte tout au long de leur parcours.
- Les mineurs de plus de 14 ans resteront sous ma responsabilité, sans ma présence physique obligatoire. -
Dans les deux cas, je décharge les propriétaires, gérants, M. et Mme BOSC, de toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation.

Liste et âge des mineurs concernés :

-
-
-

- J'ai lu, compris et j'accepte le règlement intérieur de la pêche au lac de Saint-Front. (*voir au dos*)

Initiales ____

- J'autorise les propriétaires à poster les photos de pêche que je leur transmettrai, sur le site Internet <https://pechelacsaintfront/> et nos réseaux sociaux (Facebook / Instagram).

Initiales ____

- Je comprends que la pratique de la pêche sur berge ou embarquée, la proximité de l'eau, ainsi que la simple présence dans une zone gardée à l'état brut, non aménagée, non sécurisée, comporte des dangers. Je décharge les gérants, propriétaires, M. et Mme BOSC de toute responsabilité en cas d'accident.

Initiales ____

Signature :

Règlement en espèces seulement. Cette autorisation est valable pour cette session et celles à venir.

Le propriétaire se réserve le droit :

-de refuser ses services à qui que ce soit.

-de contrôler les pêcheurs à tout moment.

-le droit photo.

-d'exclure sur le champ toute personne ne respectant pas le règlement.

Tout vol de poisson entraînera des poursuites judiciaires.



Pêche au Lac
de Saint-Front

Règlement pour la pêche au « Petit Lac »

Nous vous encourageons à venir pêcher avec vos propres appâts, à utiliser des vos hameçons sans ardillons ou ardillons écrasé (Nous prêtons pince coupante/ écrasante)

TARIFS :

- Entrée : L'entrée est gratuite pour tous, mais le / les adultes responsables ne doivent pas pêcher, mais se consacrer à la sécurité et au bon déroulement de la séance de pêche.
- Prélèvement :
 - Truite (obligatoire) : 5 € Pièce. Les truites prises sont obligatoirement emportées (elles ne peuvent pas être remises à l'eau) et sont payées à la pièce.
 - Autres poissons (perches, gardons, rotengles,...) : doivent être remis à l'eau dans le vivier à côté du ponton P.M.R.

LES OBLIGATIONS

- L'accès est strictement interdit à tout mineur sans autorisation de pêche préalablement signée à l'accueil par l'adulte responsable.
- En aucun cas les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent être présents sans la présence de l'adulte responsable.
- Bonne humeur, convivialité, bons sens et tolérance envers les autres utilisateurs.
- Les nylons, capsules, mégots et autres déchets doivent être ramassés.

CE QUI EST POSSIBLE

- La pêche est autorisée (conseillée) avec votre matériel, vos montures, leurres et appâts.
- Possibilité de louer cannes au coup et lancers montés.
- Vente sur place à prix boutique de toutes fournitures de pêche, montures, leurres et appâts.
- Accès pêche aux Personnes à Mobilité Réduite sur poste sécurisé.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Nous vous recommandons d'être accompagné par un pêcheur initié pour pêcher au leurre.
- Nous vous encourageons à pêcher avec des hameçons sans ardillon (ou écrasés), nous prêtons des pinces coupantes / écrasantes.
- Nous mettons à votre disposition des gilets de sauvetage, lunettes de protection et harnais de sécurité.
- La durée de votre session n'est pas limitée. Toutefois, en cas d'affluence, nous encourageons votre courtoisie.